

**Séance ordinaire du  
4 septembre 2012**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, mesdames les conseillères Claire Lepage et Carole N. Côté, messieurs les conseillers Éric Poirier, Roland Pelletier, André Lévesque et Francis Rodrigue,

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé par madame Claire Lepage et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

**RÉS. 2012-09-118**

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AOÛT 2012**

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 6 août 2012 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur André Lévesque, et résolu à l'unanimité que le directeur général soit dispensé d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté en indiquant qu'une pétition a été déposée concernant l'épandage du lisier de porc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2012-09-119**

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2012**

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de madame Claire Lepage, que les comptes à payer du mois d'août 2012 au montant de 87 766,77 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2012 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2012-09-120**

**ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS D'AOÛT 2012**

Il est proposé par monsieur André Lévesque, appuyé de madame Carole N. Côté, que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois d'août 2012 au montant de 184 453,67 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2012 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la période de questions.

**AVIS DE MOTION – CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par M. Francis St-Pierre concernant l'adoption d'un règlement sur le code d'éthique des employés municipaux.

**RÉS. 2012-09-121 CONSTAT D'INFRACTION – DOSSIER 329, RANG 4 OUEST**

**Attendu que** plusieurs avis ont été donnés au propriétaire du 329, rang 4 Ouest pour des travaux sans permis et pour l'enregistrement de son chien;

**Attendu que** le propriétaire ne répond pas aux demandes qui lui sont faites;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur André Lévesque, appuyé de monsieur Éric Poirier, d'autoriser l'envoi de constats d'infractions au propriétaire du 329, rang 4 Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2012-09-122 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE EN LOISIRS AVEC LA VILLE DE RIMOUSKI**

Il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé de Roland Pelletier, de renouveler l'entente en loisirs avec la ville de Rimouski et ce, pour les trois prochaines années. Le montant au renouvellement est de 58 829 \$. Pour les deux années suivantes, le montant sera indexé de 2 % par année. La présente résolution annule la résolution 2012-08-108.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MOTION DE SYMPATHIES**

Avis de motion est donné par M. Francis St-Pierre à l'effet que le Conseil offre toutes ses sympathies à M. Sarto Roy, maire de St-Marcellin pour le décès de son père M. Gérard Roy.

**CONSULTATION PUBLIQUE – DÉROGATION MINEURE DU 112, RANG 4 OUEST**

Monsieur le maire explique le projet de règlement.

**RÉS. 2012-09-123 DÉROGATION MINEURE – 112, RANG 4 EST**

**Attendu que** le Conseil municipal a adopté un règlement sur les dérogations mineures au règlement d'urbanisme portant le numéro 150-93;

**Attendu que** le Conseil municipal a reçu une demande de dérogation mineure pour l'agrandissement de la grange-étable qui serait située à 7,4 mètres de la marge avant au lieu de 9 mètres;

**Attendu que** le Comité consultatif d'urbanisme a analysé cette demande et fait ses recommandations au Conseil municipal;

**Attendu qu'**un avis public a été dûment donné le 12<sup>e</sup> jour d'août 2012 quant à la consultation publique tenue le 4 septembre 2012;

**Attendu que** le Conseil municipal a examiné avec attention cette demande;

**Attendu que** la demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

**Attendu que** le demandeur est de bonne foi ayant fait la demande avant de réaliser les travaux;

**Attendu que** le refus de la demande pourrait causer un préjudice au demandeur;

**En conséquence**, il est proposé par madame Claire Lepage, appuyée de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure du 112, rang 4 Est concernant l'agrandissement de la grange-étable qui sera situé à 7,4 mètres de la marge avant au lieu de 9 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire procède à la période de questions.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition du président, la séance est levée.